



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Martin-Bélanger

Date: 2020-05-01

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 2017-06-13. Vous retrouverez la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet. (www.csmb.qc.ca/martin-belanger).



Actions réalisées en 2019-2020 :

Actualisation et révision du plan de lutte en comité. Présentation du code de vie dans les classes en début d'année. Application du code de vie et du protocole contre la violence et l'intimidation.

Valoriser la pratique des bons comportements.

Avoir 2 TES à 5 jours semaine et 1 à 20h/semaine.

Semaine de prévention sur la violence et l'intimidation. Conférence de Monsieur Alain Peletier et projet inspiré du livre « Only one you! »

Encadrement de la psychoéducatrice et des TES dans l'apprentissage des bons comportements.

Mesures préventives dans les interventions des adultes. Surveillance active et bienveillante.

Présence TES lors des 2 récréations pour la gestion des conflits dans l'immédiat.

Développer un langage commun entre les intervenants de l'école, les élèves et les parents.

Animation du programme Vers le pacifique aux élèves du préscolaire jusqu'à la 3e année. Animation du programme « L'intimidation à notre école, on n'en veut pas, qu'on se le dise! » en 4e. Animation du programme « Gang de choix » en 6e année. Sous-groupe en 5e année pour développer de bonnes habiletés sociales.

Programme Unité sans violence, offert par Stéphanie Morin, agent sociocommunautaire, pour les élèves de 6e année

*Vu les circonstances entourant la Covid-19, les sondages n'ont pu être remplis pour obtenir certaines statistiques.

Impacts de nos actions :

Cette année nous avons ciblé le sujet des émotions/sentiments ressentis lors d'une situation d'intimidation à tout les niveaux (agresseur, victime, témoin)

Sensibiliser les élèves au respect des autres, l'empathie et l'unicité.

Actions prévues pour 2020-2021:

Poursuivre le développement du langage commun entre les intervenants de l'école, les élèves et les parents.

Animation du programme Vers le pacifique aux élèves du préscolaire, premier cycle et 3e année.

Animation d'ateliers sur les habiletés sociales en 4e année et 5e année.

Animation du programme « Gang de choix » en 6e année.

Planification de la 4e édition de la semaine de prévention de la violence et l'intimidation et sondage sur le sentiment de sécurité. **En attente du programme Espace et d'une conférence et/ou spectacle**

Développer le sentiment d'appartenance et le sentiment de bien-être face à l'école pour les élèves et les parents.

Sondage SVI auprès des élèves du 2e et 3e cycle en lien avec le projet éducatif.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).